



Associé 50/50 soucis rémunération.

Par **hubert87**, le **02/02/2015** à **13:22**

Bonjour.

Je me tourne vers vous, car j'ai une question qui m'empoisonne la vie depuis maintenant plus de deux ans.

Aujourd'hui, je suis associé avec un ami dans une entreprise que nous avons créée il y a maintenant 9 ans.

L'entreprise gagne des sous et en dépense peu, car c'est une entreprise de conseil.

Aujourd'hui, notre rémunération à chacun est de 1000 € (plus de temps en temps 500 € pour épurer le compte collaborateur)

J'ai actuellement près de 950 € de dépense incompressible chaque mois (remboursement de prêt immobilier, charges, assurances, eau, électricité, etc.). J'ai tout réduit, jusqu'à mon abonnement internet perso qui ne me coûte que 2 € par mois.

Mangeant peu, je suis dans un état de fatigue constant et surtout je sens qu'intellectuellement je faiblis également, ce qui me pose des soucis dans mon travail qui est principalement intellectuel.

Du coup, je me vois contraint de quitter mon appartement que je vais louer. J'ai 400 € de remboursement d'emprunt mensuel à régler sur les 8 prochaines années. Vu que c'est un F5, je peux largement le louer 800 €, ce qui me fera une bouée temporaire en attendant d'être entièrement propriétaire de ce bien. Mais entre-temps, il va falloir que je le vide, et jette littéralement 40 ans de ma vie, car je n'ai pas la place (ni les moyens) de stocker toutes mes

affaires quelque part (des amis m'aident pour une partie)

Du coup, je me retrouve SDF et ma conjointe a été mutée dans le nord de la France (j'habite donc chez elle pour le moment, à 600km de mon entreprise).

Bien évidemment, cela ne facilite pas le travail et j'ai essayé de tenir deux années comme ça, mais je dois bien me rendre à l'évidence que je ne peux pas vivre avec si peu par mois. Actuellement, je fais tout en télétravail, ce qui marche assez bien.

Si la société était en difficulté, je comprendrais, mais mon associé ne veut pas que l'on augmente notre rémunération. Étant associé à part égale, je ne peux rien faire de plus si on n'arrive pas à un consensus.

Lui, de son côté est propriétaire d'un appartement sans crédit sur le dos, sa femme travaille bien et paye presque tout au foyer. DU coup, ces 1000 € lui suffit.

Est-ce que j'ai la possibilité de faire évoluer la rémunération légalement, ou je me vois contraint d'accepter cette situation sans broncher (il est fermé à toute discussion sur l'argent) ?

En espérant avoir été clair, merci par avance de vos conseils.